

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°8/2021

Séance Ordinaire du 10 février 2021

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un le dix février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie, BRUNET François

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :
3 février 2021

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
7.8 Fonds de
concours

**OBJET : CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES
D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE
PEYRESTORTES AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter la convention financière de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours 1^{ère} part au titre de l'année 2018.

Monsieur le Maire précise que ce fond de concours sera attribué sur l'opération « mise en accessibilité du cabinet médical » d'une valeur totale de 21 509.24 € HT.

Monsieur le Maire explique que le montant total subventionnable de l'opération est de 13 981.24 € HT auquel est affecté un fonds de concours global de 6 990.62 € :

Opérations	Montant travaux HT	Autres subventions	Charge résiduelle hors subventions	Fonds de Concours sollicité (en % et €)	
Mise en accessibilité d'un bâtiment communal pour la création d'un cabinet médical	21 509,24 €	7 528,00 € Conseil Départemental	13 981,24 €	50,00%	6 990,62 €
TOTAL	21 509,24 €	7 528,00 €	13 981,24 €	50,00%	6 990,62 €

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la Commune de Peyrestortes, au titre de l'année 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO 